

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2257-1
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er mars 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2257-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière d'occupation du domaine public.*

Ce règlement entre en vigueur le 29 mars 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 29 mars 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate